

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-098 du 15 juin 2022
Portant sur le futur programme européen développement local par les acteurs
locaux DLAL**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le quinze juin à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT SILVAIN BELLEGARDE, sous la Présidence de Valérie SIMONET, 1 ère Vice-Présidente en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Alexandre VERDIER.

Date de convocation du Conseil 09/06/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 52	POUR : 52
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 52	

Présents : MM., SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, RICHIN, MOUNAUD, CHARLES, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MARTIN F, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, DESARMENIEN, FONVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, FAUCHER, PINLON.

Pouvoirs : MM. SCARAMUCCIA à SIMON, VIALTAIX à VENTENAT, MEANARD à LE CORRE, GLOMOT à MORANCAIS.

Excusés : MM. VERDIER, DESCLOUX, SIMONET B, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, PERRIER F, D'HULSTER, ROULLAUD, DUBSAY.

Secrétaires de séance : Alain GRASS

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-Président

La Région Nouvelle Aquitaine souhaite s'appuyer sur les territoires de contractualisation (dont les structures Pays) pour définir une stratégie Fonds Européens pour la période 2021 – 2027 et lance un appel à candidature.

Le territoire du Syndicat Est Creuse Développement est le territoire identifié à l'échelle régionale pour conduire ce travail en lien avec les 2 Communautés de Communes, les acteurs publics, et privés du territoire dans une démarche participative (appelée DLAL, Développement Local par les Acteurs Locaux).

La collectivité est associée tout au long de la démarche de réponse à l'Appel à candidature.

Deux fonds européens sont fléchés sur le territoire Est Creuse Développement :

- L'objectif stratégique 5 (OS 5) du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Montant estimé à 1 080 591€

- Le LEADER pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Montant estimé à 815 585€

Soit une enveloppe globale de 1 896 176€

Afin de candidater, chacune des 2 Communautés de communes doit se prononcer sur la candidature et la structure porteuse.

Accusé de réception en préfecture
16-2022-098-2022-098-DE
Date de télétransmission : 16/06/2022
Date de réception préfecture : 16/06/2022

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à l'unanimité :

- DESIGNER le Syndicat Est Creuse Développement pour répondre à l'Appel à candidature,
- VALIDER la stratégie Fonds européens DLAL 21 – 27 « Faire de l'Est Creuse une bulle naturelle touristique »,
- ACCEPTER que le Syndicat Est Creuse Développement soit porteur du Groupe d'Action local du programme 21-27
- ACCEPTER d'être associé à la construction de la stratégie Fonds européens 21 – 27.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 16 juin 2022
Pour copie conforme, le 16 juin 2022

La Vice-Présidente,
Valérie SIMONET